

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2025- 20h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Cécile KNITTEL-	Présente	
M Eric PAPILLON-	Présent	
Mme Sylvie SEQUEIRA		représentée par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
M Laurent PHILIBERT	Présent	
Mme Christiane VAN RYSSEL	Présente	
M Gérard GUESNE-	Présent	
M Gaëtan THOMAS-		représenté par Mme Bénédicte MARCHAIS, muni d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCHAIS-	Présente	
Mme Françoise PELLODI-	Présente	
M Emmanuel BOIS-	Présent	
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente	
M Nicolas CHABLE-		représenté par Mme Cécile KNITTEL, muni d'un pouvoir
Mme Catherine CHANTEPIE-	Présente	
M Thierry BODIN-		représenté par M. Gérard GUESNE, muni d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	Présente	
M Christophe BISI-	Présent	
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-	Présente	
M Emmanuel VIGNERON-		représenté par M. Éric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONELLE		représentée par Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, muni d'un pouvoir
M Nicolas GUILLARD-		représenté par M. Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
Mme Audrey MAMONTEIL-		représentée par Mme Christiane VAN RYSSEL, muni d'un pouvoir
M Dominique MORANCÉ-	Présent	
Mme Olivia JAMAIN-	Présente	
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent	
Mme Sophie DOLLON-		représentée par Mme Françoise PELLODI, muni d'un pouvoir
M Franck POTAUFEUX-		représenté par M. Dominique MORANCE, muni d'un pouvoir
Mme Edith ALIX-	Présente	
M Carl GUILLEMIN-	Présent	

Secrétaire de séance : Christiane VAN RYSSEL

Quorum : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 19 + 10 procurations

Absents : 0

Monsieur Reveau ouvre la séance et demande à l'assemblée si des oppositions existent concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025
2. Validation du plan communal de sauvegarde
3. Validation du protocole de fin de contrat de la délégation du service public d'assainissement collectif avec la société SAUR
4. Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour la future DSP d'assainissement collectif
5. Signature d'une convention de mandat entre le Pays du Perche Sarthois et la Ville dans le cadre des opératins touristiques « barques et train »
6. Validation du plan de gestion relatif à la convention de partenariat entre la MFR les Forges et la Ville.
7. Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre SIVU Pole Santé Simone Veil et la Ville.
8. Cession d'une propriété communale au lieu dit chemin de la barque : modification de la superficie de l'emprise foncière

II. FINANCES

1. Révision AP/CP Aménagement urbain
2. Révision AP/CP – Réhabilitation du bâtiment ESCAL.
3. Révision AP/CP – Restaurant scolaire.
4. Vote des taux des impôts locaux.
5. Budget Primitif 2025 de la Ville.
6. Budget Primitif 2025 de l'assainissement.
7. Délégation accordée au maire pour la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour l'exercice 2025.
8. Ouverture d'une ligne de trésorerie
9. Validation du fichier des subventions versées à diverses associations.
10. Admission en non-valeur
11. Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.
12. Information sur la Loi du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
13. Signature d'une convention de soutien financier avec l'OMSI, le VSF Central, l'Amicale du personnel.

III. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. Cession de l'emprise foncière au 88 avenue de la république à Sarthe habitat
2. Signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien d'un bief

IV. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Vote du montant versé aux écoles sous contrat.
2. Vote de la participation demandée aux communes extérieures pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques fertoise.

V. AFFAIRES CULTURELLES

1. Rapport d'activité 2024 de la Scène Fertoise.
2. Convention financière entre la Ville et la Scène Fertoise.
3. Acquisition d'une création artistique

VI. TRAVAUX

1. Déploiement de la fibre optique – Mise à jour du service national des adresses

VII. PERSONNEL

1. Modification du tableau des effectifs

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Délibérations adoptées :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025
- Validation du plan communal de sauvegarde
- Validation du protocole de fin de contrat de la délégation du service public d'assainissement collectif avec la société SAUR
- Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour la future DSP d'assainissement collectif
- Signature d'une convention de mandat entre le Pays du Perche Sarthois et la Ville dans le cadre des opératins touristiques « barques et train »
- Validation du plan de gestion relatif à la convention de partenariat entre la MFR les Forges et la Ville.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre SIVU Pole Santé Simone Veil et la Ville.
- Cession d'une propriété communale au lieu dit chemin de la barque : modification de la superficie de l'emprise foncière
- Révision AP/CP Aménagement urbain
- Révision AP/CP – Réhabilitation du bâtiment ESCAL.
- Révision AP/CP – Restaurant scolaire.
- Vote des taux des impôts locaux.
- Budget Primitif 2025 de la Ville.
- Budget Primitif 2025 de l'assainissement.
- Délégation accordée au maire pour la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour l'exercice 2025.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Validation du fichier des subventions versées à diverses associations.
- Admission en non-valeur
- Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.
- Information sur la Loi du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- Signature d'une convention de soutien financier avec l'OMSL, le VSF Central, l'Amicale du personnel.
- Cession de l'emprise foncière au 88 avenue de la république à Sarthe habitat
- Signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien d'un bief
- Vote du montant versé aux écoles sous contrat.

- Vote de la participation demandée aux communes extérieures pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques fertoise.
- Rapport d'activité 2024 de la Scène Fertoise.
- Convention financière entre la Ville et la Scène Fertoise.
- Acquisition d'une création artistique
- Déploiement de la fibre optique – Mise à jour du service national des adresses
- Modification du tableau des effectifs

Demande de scrutin particulier :

SO

Résultat des scrutins :

SO

Discussions au cours de la séance :

SO



INTERVENTION Didier REVEAU

Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Budget Primitif 2025

Lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire, six orientations majeures avaient été tracées pour l'exercice 2025.

Le Budget Primitif qui vous est soumis ce soir est, évidemment, conforme à ces orientations avec quelques ajustements.

- 1) **La première orientation** concernait un montant élevé de 6.598.600€ d'investissements, en fait les crédits inscrits pour des **opérations nouvelles d'investissements s'élèvent à 6.694.800€, soit un montant supérieur de 95.400€.**

Cet écart s'explique principalement par **50K€ de travaux en régie en plus** avec un total de 350K€, **35K€ pour la création d'une zone de rangement sur la base de loisir pour les matériels nautiques** et **10K€ pour une étude en vue d'une extension des vestiaires de l'athlétisme et du roller** projet simplement évoqué lors du D.O.B.

Administration générale	123 800	1,85%
Enfance, jeunesse, sport et école	138 500	2,07%
Travaux en régie	350 000	5,23%
Sécurité des personnes et biens	397 300	5,93%
Environnement	478 000	7,14%
Culture	550 000	8,22%
Service technique	1 131 000	16,89%
Voirie	1 319 000	19,70%
Bâtiment public	2 331 000	34,82%
Total investissement	6 694 800	100,00%

20.000€ sont, par exemple, prévus dans les 138.500€ de crédits pour l'enfance, la jeunesse, le sport et les écoles pour de premières dépenses relatives au **bâtiment de la halte-garderie « les bouts d'Choux »**.

Cette opération qui sera programmée sur l'année 2026 est estimée, à ce jour, à un montant total de 1.220.000K€.

Les principaux domaines d'investissement concernent donc :

Toiture 14, rue d'Huisne	20 000	0,87%
Plancher tour de l'église	28 166	1,22%
Patrimoine municipal	90 000	3,89%
Restaurant scolaire	2 192 834	94,89%
Bâtiment public	2 311 000	100,00%

Foncier	1 000	0,08%
Mobilier urbain	20 000	1,52%
Entretien courant voirie	108 000	8,19%
Passerelle tafforeau	150 000	11,38%
Travaux réseaux d'eau pluviale	150 000	11,38%
Réseau eau av. République	170 000	12,90%
Réfection des pavages et trottoirs	300 000	22,76%
Liaison douce av. République	420 000	31,87%
Voie	1 318 000	100,00%

Véhicule	13 000	1,15%
Matériels divers	45 000	3,98%
Matériels suite incendie	233 000	20,60%
Balayeuse	240 000	21,22%
Bâtiment	600 000	53,05%

Services techniques **1 131 000 100,00%**

Côté recettes d'investissement la **principale est à plus de 52% l'autofinancement** qui est constitué de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, soit 2.364K€, d'un virement de fonctionnement 2025 de 900K€ et des **amortissements** pour 830K€.

Les **subventions représentent la 2^{ème} ressource de financement des investissements** avec un montant de **1.854K€** (23,64%) ; quant à leur répartition, le 1^{er} financeur est l'Etat (848K€) devant la Région (663K€) et le Département (184K€) ; ensemble, ils représentent 91,40% du total des subventions.

Comme prévu au D.O.B. un **emprunt de 900K€** est inscrit et 445K€ de recettes de **cessions** sont budgétées.

- 2) La deuxième orientation consistait à préserver une Epargne brute supérieure au capital des emprunts à rembourser et de dégager une Epargne nette positive.

Cette situation s'est, d'ailleurs, toujours vérifiée sur la période 2020/2024 et l'épargne brute comme l'épargne nette avaient même enregistré leur montant le plus élevé en 2024, soit respectivement 2.313.288€ et 1.165.444€.

3) La troisième orientation était de poursuivre la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et de garder des recettes réelles de fonctionnement dynamiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13.720K€ dont un virement à la section d'investissement de 900K€ ; corrigé de ce virement les dépenses de fonctionnement sont donc estimées à 12.820K€.

Si on compare ce montant à celui de 2024, hors écritures comptables, l'augmentation est de l'ordre de 369K€, soit + 3,28%.

Cela traduit une bonne maîtrise des dépenses si l'on considère une inflation estimée à 1,8% qui aura un impact de l'ordre de 50K€ et si l'on considère certaines dépenses choisies et d'autres subies.

Ainsi au titre des dépenses choisies figurent par exemple :

- 50K€ pour le millénaire,
- 60K€ pour le SIVU Pôle santé S. Veil,
- 280K€ contre 120K€ en 2024 pour le CCAS,
- 335K€ (330K€ lors du D.O.B.) contre 316K€ en 2024 pour les Associations.

Quant aux dépenses qui s'imposent à nous figurent notamment :

- 150K€ au moins liés à la revalorisation des charges des agents,
- 43K€ de facturation des déchets en particulier à l'occasion des grandes manifestations.

4) La quatrième orientation avait pour objectif de stabiliser voire de continuer à baisser l'encours de la dette

Sur la période 2017/2024, un seul emprunt d'un montant de 1M€ a été contracté en 2020.

L'encours de la dette est passé de **9.542.900€ au 01/01/2020** à **5.279.593€ au 01/01/2025**, soit une dette par habitant qui a été réduite de plus de 44% en 5 ans ; elle se situe au 1^{er} janvier 2025 à **568€ contre 1.022€** au 1^{er} janvier 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 01/01	9 542 900	9 391 255	8 263 863	7 163 406	6 134 496	5 279 593
Population DGF	9 338	9 386	9 397	9 396	9 394	9 295
Dette / habitant	1 022	1 001	879	762	653	568

Sur la période 2020/2024, notre **capacité de désendettement n'a cessé de se renforcer** pour passer de 4,60 années en 2020 à 2,28 années en 2024.

Cela nous permet sans difficulté, comme évoqué lors du D.O.B., de lever un emprunt de 900K€ en 2025.

Pour autant, son montant restera inférieur aux **927.450€ de capital à rembourser** en 2025.

Cette trajectoire de forte diminution de l'encours de la dette a un effet très direct sur les charges de fonctionnement. Ainsi, les **frais financiers** sont passés de **406.160€ en 2020** à **208.848€ en 2024** et sont estimés à **202.000€ au B.P. 2025**.

Cela a aussi une incidence sur les dépenses d'investissement avec la baisse des capitaux à rembourser.

Ils s'élevaient à 1.355K€ en 2020 et donc à 927K€ au B.P. 2025.

5) **La cinquième orientation concernait le maintien des taux des impôts locaux pour la 11^{ème} année consécutive,**

Ce cap est tenu **depuis 2014** et se confirme pour 2025 comme prévu au D.O.B.

Pour autant bien que nos taux soient strictement identiques, le produit des impôts locaux, sur la période 2020/2025, a progressé du fait d'une augmentation de nos bases et de la revalorisation de ces dernières.

Ainsi, le **produit des impôts locaux** est passé de **5.021.992€ en 2020 à 5.449.541€ au B.P. 2025**. Il était de **5.413.285€ en 2024**, soit une très légère progression de 36.256€ sur un an.

A noter que pour la première fois depuis 2020, les **compensations perçues de l'Etat au titre des différentes exonérations d'impôts locaux baissent de 68.842€**, soit 975.893€ contre 1.044.735€ en 2024.

En 2025, les **dotations de l'Etat enregistrent, également, une baisse de 40.948€** pour se situer à 1.205.451€ contre 1.246.399€ en 2024.

Lors du D.O.B. j'avais indiqué que les compensations et dotations de l'Etat seront, très probablement, en diminution par rapport celles de 2024.

Compensation et dotation de l'Etat	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compensation de l'Etat						
Compensation TF	9 856	586 071	624 069	683 090	697 635	705.444
Compensation TH	277 415					
Compensation TP	351 543	351 543	351 543	351 543	347 100	270.449
Total compensation	638 814	937 614	975 612	1 034 633	1 044 735	975.893
Evolution compensation		46,77%	4,05%	6,05%	0,98%	6,59%
Dotation						
Dotation forfaitaire	743 516	719 894	687 180	687 084	672 157	640.451
Dotation solidarité	425 272	445 726	473 730	533 983	566 533	560.000
Dotation nationale de péréquation	6 609	5 948	5 353	6 424	7 709	5.000
Total dotation	1 175 397	1 171 568	1 166 263	1 227 491	1 246 399	1.205.451
Evolution dotation		-0,33%	-0,45%	5,25%	1,54%	3,28%
Total général	1 814 211	2 109 182	2 141 875	2 262 124	2 291 134	2.181.344
Evolution total général		16,26%	1,55%	5,61%	1,28%	4,79

J'avais précisé qu'une **réduction de leur montant total de 5%**, par exemple, **entraînerait une perte de recette de près de 115.000€** ; en fait, elle est désormais connue et très proche puisqu'elle est de **4,79%** soit **109.790€**.

Si l'on additionne les produits des impôts locaux, des différentes compensations et dotations de l'Etat ainsi que les attributions de compensation reversées par la C.C.P.E., on constate, **en 2025, une perte de recettes globale de 81.004€**.

Pour compenser cette perte de recettes, compte tenu d'un coefficient correcteur, il faudrait, par exemple, **augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 0,64 point** pour le porter de 42,56% à 43,20%.

Le produit de cette taxe qui est calculé sur une base de 13.646M€ s'élèverait alors à 5.895K€ contre 5.808K€ inscrit au B.P. sans augmentation ni compensation de pertes de recettes (5.895K€ - 5.808K€ = 87K€).

6) **La sixième orientation voulait affirmer nos politiques municipales**

Ce qui se traduit, évidemment, dans le B.P. et je l'ai déjà évoqué avec un soutien

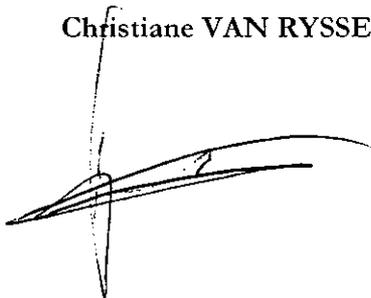
- De **335K€** aux **associations** et non de **330K€** comme évoqué lors du D.O.B. (contre 316K€ et 297K€ en 2024 et 2023),
- De **280K€** au titre de la **solidarité pour le C.C.A.S.**,
- De **250K€** pour la **saison culturelle**,
- De **60K€** de subvention d'équilibre pour le **SIVU Pôle santé Simone Veil**,
- Enfin un soutien renouvelé en faveur des manifestations festives, culturelles et sportives avec en 2025 **50K€ supplémentaire** pour le **millénaire**.

Il faut, aussi, rappeler que les **prix de nos tarifs des services municipaux pour 2025 n'ont pas été actualisés** à quelques arrondis près et qu'un certain nombre ont même baissé du fait de l'**application de quotients familiaux nettement plus favorables aux familles**.

En conclusion, ce B.P. est conforme à nos engagements auprès des fertois et des fertoises avec des investissements dans des équipements performants tout en veillant à leur pouvoir d'achat par une **offre large d'animations et de manifestations gratuites**, des **tarifs des services municipaux bas** et des **taux de fiscalité modérés et stables**.

Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Monsieur le Maire

Didier REVEAU

